

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-3-8-1

Séance du lundi 20 juin 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique

SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
TENENBAUM Anne donne procuration à REYMANN Anne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2021,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD-2021-5-8-10 du 31 mai 2021 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2021,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD-2021-9-8-3 du 18 octobre 2021 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2021,
- VU la délibération du Conseil départemental N° CD-2021-8-8-4 du 6 décembre 2021 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 8^{ème} Commission en charge de l'efficacité financière et de la performance administrative en date du 13 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du départ du Président de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote.

Pour le **budget principal** de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 243 531 126,93 € :
 - dont -66 409 578,51 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 309 940 705,44 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement.

- Approuve le compte de gestion,
- Décide d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 309 940 705,44 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 66 409 578,51 € (nature 1068),
- Décide d'affecter le solde, soit 243 531 126,93 €, en dotation complémentaire en section d'investissement à hauteur de 195 219 238,30 € (nature 1068) et en excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 48 311 888,63 € (nature 002).

Pour le budget annexe du **Vaisseau** (annexe 2),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 70 065,43 € :
 - dont 29 751,06 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 40 314,37 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Approuve le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 29 751,06 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 40 314,37 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc Véhicules et Bacs Rhénans** (annexe 3),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 6 095 096,57 € :
 - dont 2 329 160,76 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 3 765 935,81 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement.
- Approuve le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 2 329 160,76 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 3 765 935,81 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **régie de production d'électricité** (annexe 4),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 568 272,47 € :
 - dont 560 415,55 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 7 856,92 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Approuve le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 560 415,55 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 7 856,92 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Laboratoire vétérinaire d'Alsace** (annexe 5),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 55 786,59 € :
 - dont 30 621,15 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 25 165,44 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Approuve le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 30 621,15 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 25 165,44 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Cité de l'enfance** (annexe 6),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 1 385 652,05 € :
 - dont 1 344 517,63 € pour l'investissement,
 - dont 41 134,42 € pour le fonctionnement.
- Approuve le compte de gestion,
- Décide de reporter un montant de 41 134,42 € au compte 110 de l'exercice 2021 à imputer sur la nature 002 (inscrit en DM1 2022),
- Décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 1 344 517,63 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Pour le budget annexe du **Foyer de l'enfance** (annexe 7),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 1 247 359,06€ :
 - dont 1 056 821,85€ pour l'investissement (en intégrant le report des exercices antérieurs de 802 751,01 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 934 449,10 €),
 - dont 190 537,21 € pour le fonctionnement,
- Approuve le compte de gestion,
- Décide que l'excédent de 190 537,21 € au titre des résultats 2021, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2021, repris lors de l'affectation 2022 des résultats 2021, compte 110.0 millésime 2021,
- Décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 1 056 821,85€ au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc d'Erstein** (annexe 8),

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2021 s'établit à 1 890 140,32 € :
 - dont 391 363,44 € pour le solde d'exécution de la section d'investissement,
 - dont 1 498 776,88 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Approuve le compte de gestion,
- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 391 363,44 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,

- Décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 498 776,88 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

- Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2021 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., selon l'annexe jointe : bilan des acquisitions immobilières réalisées en 2021 (annexe 9),

- Donne acte au Président de la CeA de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (annexe 10).

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à la majorité

4 voix contre : KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur

Frédéric BIERRY a quitté la salle lors du vote.